



Quadient et ses partenaires accompagnent plus de 800 000 établissements alors que la première phase de la réforme de la facturation électronique entre en vigueur en France

- **Serensia by Quadient, la plateforme agréée de Quadient, démontre sa capacité à accompagner les entreprises à grande échelle, à répondre aux exigences de conformité et est prête à absorber l'accélération des volumes de transactions**

Paris, le 1er septembre 2026

Alors que la réforme de la facturation électronique entre aujourd'hui en vigueur en France, **Quadient** (Euronext Paris : QDT), une plateforme mondiale d'automatisation facilitant des interactions professionnelles sécurisées et durables, annonce que plus de 800 000 établissements (SIRET) sont enregistrés à l'annuaire central de la DGFIP à travers la plateforme agréée Serensia by Quadient et ses partenaires en marque blanche.

Cette première étape marque le début d'un déploiement progressif de la réforme. Une nouvelle échéance interviendra en septembre 2027, avec l'extension de l'obligation d'émission de factures électroniques aux PME et aux TPE, élargissant ainsi le périmètre des entreprises concernées.

Cette position permet à Quadient de disposer d'une base significative pour accompagner les entreprises et les partenaires dans la durée, à mesure que la réforme s'étend progressivement à l'ensemble du tissu économique français.

« Le 1er septembre marque une étape importante pour les entreprises françaises : la facturation électronique entre désormais dans sa phase opérationnelle. Pour Quadient, cette réforme constitue bien plus qu'un enjeu de conformité » déclare Geoffrey Godet, Directeur Général de Quadient. *« Elle accélère la digitalisation des processus financiers et permet au-delà des flux de facturation, d'automatiser, fiabiliser, simplifier les opérations, et d'avoir une meilleure vision de ses flux financiers. Avec Serensia by Quadient, nous voulons accompagner nos clients dans cette transformation sur le long terme. »*

La phase opérationnelle fait suite à un pilote mené avec succès par Quadient, auquel ont notamment participé plusieurs fournisseurs d'énergie du pays. Les premiers échanges de factures électroniques sont désormais opérationnels et les volumes de transactions progressent rapidement. À fin août, plus de 100 000 factures électroniques ont déjà été traitées, avec une accélération particulièrement marquée depuis ce dernier mois. Plus de 25 000 entreprises, dont TotalEnergies et Dalkia, ont déjà échangé des factures électroniques, en émission, en réception ou dans les deux sens.

La sécurité des données constitue l'autre condition de réussite de la réforme, alors que l'ensemble des flux de facturation B2B va désormais transiter par ce réseau de plateformes agréées. Au-delà du cahier des charges exigé pour l'immatriculation, Serensia by Quadient est certifiée ISO 27001 et s'appuie sur une infrastructure qualifiée SecNumCloud par l'ANSSI, le plus haut niveau d'exigence français pour l'hébergement de données sensibles.

« Le pilote nous a permis de passer progressivement de la préparation à l'utilisation de la plateforme Serensia by Quadient, avec des échanges réalisés en conditions réelles. L'accélération observée ces dernières semaines confirme à la fois la mobilisation croissante des entreprises et notre capacité à accompagner la montée en charge de la réforme » déclare Stéphanie Auchabie, Vice-Présidente Senior, Ventes et Opérations Europe chez Quadient.



Pour Quadient, la mise en conformité constitue ainsi le point de départ d'une transformation plus large des opérations financières. La facture électronique produit une donnée structurée qui peut être directement intégrée aux systèmes d'information et servir de base à l'automatisation de processus aujourd'hui encore largement manuels.

À l'échelle européenne, les réformes de la facturation électronique progressent selon des calendriers différents : la Belgique a déjà passé le cap en B2B depuis le 1er janvier 2026, tandis que l'Allemagne se dirige vers une obligation d'émission de factures électroniques selon un calendrier progressif, à partir de 2027 pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 800 000 euros, avant une généralisation en 2028. L'Irlande l'introduira pour les grandes entreprises à partir de novembre 2028, tandis que le Royaume-Uni rendra la facturation électronique obligatoire pour les factures soumises à la TVA à partir d'avril 2029. Quadient accompagne déjà les entreprises sur ces différents marchés grâce à ses solutions de gestion des comptes clients, Quadient AR, et de gestion des comptes fournisseurs, Quadient AP, s'appuyant ainsi sur une solide expérience pour les aider à répondre à l'évolution des exigences nationales et à la transition européenne vers le cadre ViDA à l'horizon juillet 2030.

Pour en savoir plus sur la solution de facturation électronique de Quadient, cliquez [ici](#).

À propos de Quadient

Quadient conçoit et développe des solutions d'automatisation centrées sur l'humain et enrichies par l'IA au service des communications d'entreprise. Nos logiciels permettent à des centaines de milliers de clients de créer, de diffuser et de gérer leurs communications avec simplicité, rapidité et efficacité. De l'automatisation financière aux communications clients, en passant par la gestion du courrier et des colis, Quadient réduit les frictions et les inefficacités afin de permettre à ses clients de se concentrer sur la croissance et la relation client. Quadient est cotée sur Euronext Paris (QDT) et fait partie des indices CAC Mid & Small et CAC Technology. Faites place au remarquable sur www.quadient.com.

Contacts presse

Quadient

Kadra Ziani

+33 (0)1 86 52 82 20

k.ziani@quadient.com

Quatrième Jour

Antoine Billon

+33 (0)1 42 23 44 51

quadient@quatriemejour.fr